



COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29

"	"	présents : 20
"	"	ayant donné pouvoir : 6
"	"	votants : 26

Date de la convocation : 6 avril 2016

Date de l'affichage : 19 avril 2016

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. MIGNOTTE, Mme GUICHARDIERE, Mme RAME.

EXCUSES : M. BOUVET dit MARECHAL (pouvoir donné à Mme MARTIN), Mme BADOR (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), Mme MILLET (pouvoir donné à M. TISSOT), Mme JANIN (pouvoir donné à M. BONJOUR), Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme DELACROIX), M. VUILLERMOZ (pouvoir donné à Mme FILIPPI), M. LENG (pouvoir donné à Mme GUICHARDIERE), Mme TBATOU, M. BERNARD, M. DUPREZ.

SECRETARE DE SEANCE : Arielle BAILLY

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Arielle Bailly est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous allons commencer à l'heure. C'est un horaire inhabituel, certains sont donc en retard. Le plus important est que nous ayons le quorum, nous l'avons.

J'ai les excuses de Patricia Seguin qui donne pouvoir à Véronique Delacroix, de Serge Bouvet qui donne pouvoir à Annelise Martin, de Céline Janin à Sébastien Bonjour, de Sandrine Bador à David Dussouillez, d'Arnaud Vuillermoz à Brigitte Filippi, de Laurence Millet à Pascal Tissot et de Stéphane Leng à Catherine Guichardière.

Mme Guichardière.- Est-ce que Jean-Louis Duprez t'a appelé ?

M. le Maire.- Oui mais je n'ai pas de papier. J'ai seulement reçu le pouvoir de Stéphane Leng.

Mme Ramé.- Stéphane Leng m'a envoyé un message pour savoir si j'acceptais de prendre son pouvoir au cas où Catherine Guichardière prendrait le pouvoir de Jean-Louis Duprez.

M. Dussouillez.- La procédure est de donner un pouvoir au secrétaire général.

M. le Maire.- Un message n'a aucune validité. Est-ce que Jean-Louis Duprez t'a remis un papier ?

Mme Guichardière.- Non. Je l'ai eu au téléphone.

M. le Maire.- Le seul SMS que j'ai reçu de sa part n'a aucune validité, il n'est pas possible de l'accepter.

Ce Conseil commence plus tôt car, à 19 h 30, les personnes du Mont Rivet vont venir pour une dégustation des vins de la vigne de Champagnole. Tout le Conseil municipal est convié.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Bailly.

Adoption de l'ordre du jour. Tout le monde l'a reçu en temps et en heure.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016 qui vous a été adressé par mail le 31 mars 2016

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez également reçu les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations municipales. Cela concerne principalement, voire complètement, l'urbanisme. Ce sont les renonciations aux droits de préemption.

Nous avons reçu, à la commune, un petit opuscule qui a été fait par les élèves de l'école

Jeanne d'Arc après le vol de la Diane qui était sur la fontaine rue Clémenceau. Ils ont demandé aux élèves d'imaginer une suite, c'est surprenant. Je le laisse au Secrétariat général s'il y en a qui veulent venir le chercher pour le lire. Nous en parlerons en commission, je ne sais pas s'il est à vendre. Clément, tu en as entendu parler ?

M. Pernot.- Je l'ai reçu mais je ne sais pas s'il est à vendre.

M. le Maire.- Je le laisse donc au Secrétariat général et c'est Madame l'adjointe à la culture qui l'aura en premier. Je l'ai lu en partie, c'est pas mal.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Let's Go Kik's : remerciements pour le soutien pour le lancement de leur association.

Le club d'escrime remercie pour la subvention, Entraide et Amitié également, le club d'Aïkido, le Secours Catholique, FAVEC (Fédération des Associations de Conjointes survivants et parents d'orphelins) : remerciements pour la subvention, ainsi que le club Rando.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Demande de subventions

M. Dussouillez.- "Trois actions entrant dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance font l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'Etat pour l'année 2016.

La première s'inscrit dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. C'est une action de médiation en partenariat avec l'OPH du Jura qui se déroule pendant les congés scolaires avec le recrutement de correspondants de nuit.

La subvention demandée est de 6 000 € pour un budget total de 41 000 €."

La participation est donc de 60 % pour l'OPH et de 40 % pour la ville.

"La seconde action répond à l'appel à projet de la Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Elle s'adresse à des élèves du secondaire avec la diffusion d'un spectacle interactif sur les conduites addictives et des échanges avec des professionnels de la santé."

Ceci se déroule en général à l'Oppidum avec des troupes culturelles ou de théâtre en lien avec ce thème.

"La subvention demandée est de 1 000 € pour un budget total de 2 650 €.

La troisième action entre dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière avec l'organisation d'une journée de sensibilisation aux comportements à risques pour les jeunes de 14 à 20 ans.

La subvention demandée est de 1 000 € pour un budget total de 2 000 €.

Après examen des dossiers, les membres de la Commission Sécurité et Personnel réunis le mercredi 6 avril 2016 ont émis un avis favorable pour les 3 demandes de subvention du service Champs Loisirs."

Avez-vous des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

2. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations peuvent intervenir en cours d'année soit pour des raisons de promotion, soit pour des créations de service, soit pour régulariser des situations administratives.

Les mouvements ont été soumis aux membres de la commission Sécurité et Personnel réunis le 6 avril 2016 qui a rendu un avis favorable.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
ATELIERS MUNICIPAUX Chef d'équipe électricité – éclairage public - magasinier		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au 01/05/2016
ATELIERS MUNICIPAUX Chef d'équipe espaces verts - serre	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Agent de maîtrise (35/35 ^{ème}) Au 01/07/2016
CHAMPA'LOISIRS Animateur	Adjoint animation de 2 ^{ème} classe (30 heures)	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (28 heures) au 12/04/2016

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver par délibération cette modification."

Avez-vous des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

3. Vidéo protection : demande de subvention FIPD

M. Dussouillez.- "La seconde tranche de mise en place d'un système de vidéo protection est prévue en 2016, conformément à l'inscription au budget primitif.

L'Etat, Ministère de l'Intérieur, peut apporter une aide financière à l'opération au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Il est sollicité une aide à hauteur de 40 % sur un montant de 55 232,00 € HT, le solde étant financé sur les fonds propres de la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la subvention sollicitée au titre du FIPD. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des votes contre ?

Mme Guichardière.- Stéphane Leng vote contre.

M. Dussouillez.- Il souhaite donc que la ville finance entièrement.

Mme Guichardière.- Je ne sais pas. Vous lui poserez la question.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

4. Convention de partenariat avec « AIR »

M. Dussouillez.- "A travers la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales, l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales de retrouver le chemin du travail.

Il s'agit donc de leur proposer des tâches spécifiques avec un encadrement bien défini.

La ville de Champagnole pourrait ainsi, grâce à un partenariat avec cette association, accueillir des travailleurs dans ce cadre sur deux postes au profit des services techniques de la ville :

- Poste bâtiments, peinture et menuiserie
- Poste mécanique et métallerie

Les horaires sont de 26 heures hebdomadaires

Le coût à la charge de la commune par personnel est de 91 + 135 € = 226 € par mois.

La commune devra en outre s'acquitter d'un montant d'adhésion à l'association, la somme de 300 € a été proposée.

Les membres de la 1^{ère} commission, après avoir émis un avis favorable lors de leur réunion du 7 mars, proposent aux élus du Conseil municipal d'approuver ce partenariat avec AIR et d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires."

On avait déjà voté cette convention il y a quelques semaines à la communauté de communes, pour ceux qui y siègent. Il s'agit du même organisme.

M. le Maire.- On les a rencontrés. Il s'agit vraiment de remettre sur le chemin du travail des personnes qui ont perdu l'habitude de se lever le matin pour aller travailler. On a vu avec les services techniques qu'on pouvait en prendre deux. On pourra ainsi dire qu'on apporte notre pierre à l'édifice. Ce qui est bête, c'est que les personnes que nous allons recruter seront salariées de AIR et pas de la ville. Nous payons AIR, ils ne sont donc pas salariés de la ville. Ils sont suivis, il s'agit donc vraiment de remettre ces personnes au travail.

J'espère que cela fonctionnera.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

5. Convention avec Jura Cyclisme : Tour du Jura

Mme Bailly.- "Jura Cyclisme est l'organisateur du Tour du Jura cycliste qui se déroulera les 29, 30 avril et le 1er mai 2016.

Champagnole doit accueillir le départ de l'étape du samedi 30 avril, étape de 165 km reliant Champagnole aux Rousses. La 1^{ère} étape a lieu sur le secteur de Beaufort et la 3^{ème} autour de Moirans en Montagne.

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral ; 20 équipes ont été retenues dont 7

étrangères (Suisse et Belgique) et 13 françaises (9 de DN1).

Une convention entre la Ville de Champagnole et Jura Cyclisme établit les obligations de chacune des parties en terme administratif, logistique et de communication.

Sur le plan financier, la participation de la ville à verser à Jura Cyclisme s'élève à 3 000 €.

La Commission des Affaires Sportives a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec Jura Cyclisme concernant l'organisation du Tour du Jura 2016."

Vous avez la convention ainsi que le plan de parcours de cette deuxième étape, en sachant qu'ils vont venir deux fois à Champagnole, ils partent de Champagnole une première fois et ils reviennent à Champagnole pour traverser la ville et remonter sur Les Rousses.

Vous avez également un carton sur vos tables qui vous donne les horaires concernant cet accueil au départ du Tour du Jura.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Arielle. Vous savez tout l'attachement de la ville de Champagnole à la « petite reine ».

Mme Ramé.- C'est un spectacle qui n'est pas payant pour la population.

M. le Maire.- Un spectacle gratuit ! Pas pour la commune mais pour la population.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. Lotissements : vente de terrain

M. le Maire.- "1 – Lotissement « Les Gravières »

Il convient de se prononcer sur la cession du lot n° 45 au lotissement « Les Gravières », d'une surface de 577 m², cadastré section BC n° 229, à Madame Annabelle GIROD au prix de 27.00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Il convient d'annuler la délibération du 27 février 2014 qui avait approuvé la cession de ce terrain à M. MOUREAU et Mme VIGOUREUX qui ont abandonné leur projet.

1 – Lotissement « Le Bon Accueil »

Il convient de se prononcer sur la cession du lot n° 4 du lotissement « Le Bon Accueil », d'une surface de 990 m², cadastré section BD n° 762, à Monsieur Lilian COURVOISIER au prix de 40.00 € HT le m² (évaluation du service des Domaines à 36.36 €/m²) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur."

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Le Grand Parc : prix de vente des parcelles

M. le Maire.- Dans sa précédente séance, le Conseil municipal a approuvé la création du budget annexe « Le Grand Parc ». Il s'agit dès cette année de viabiliser 4 parcelles de surface importante (environ 2 000 m² chacune) en bordure de la rue Herman Picaud, sur la partie Nord de la propriété acquise par Monsieur Boitard.

Les études relatives aux réseaux sont en voie d'achèvement et les travaux vont débiter ce printemps afin de livrer les parcelles à la fin de l'été.

D'ores et déjà, des contacts avancés sont établis avec des acquéreurs concernant trois lots. Il convient dès à présent de déterminer le prix de vente.

Il est proposé un prix de 50,00 € HT le m². Ce prix est supérieur à celui appliqué sur de précédentes opérations, mais il faut prendre en compte la situation, l'espace et le caractère des lieux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le prix de 50,00 € HT le m² concernant la cession des parcelles du Grand Parc."

(Présentation des parcelles sur un plan)

Il y a deux parcelles qui, plus tard, auront un accès direct depuis l'ancienne RN5. On peut sortir quatre parcelles tout de suite.

M. Tissot.- Combien y aura-t-il de parcelles à terme ?

M. le Maire.- Six en partie haute. Ensuite, il y a la zone « ancienne maison Boitard » qui a été vendue. Cette zone va rester boisée et toute la partie basse sera lotie, donc 15 à 20 maisons dans un lotissement beaucoup plus classique, voire même avec un peu de collectif en bande. Ces six-là sont en zone résidentielle.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Guichardière.- Pourquoi les parcelles sont-elles aussi grandes ?

M. le Maire.- Parce que j'en ai assez de voir les gens qui ont les moyens d'acheter une parcelle de 2 000 m² à 50 € HT le m² aller bâtir à Sapois, à Equevillon ou à Crotenay. Nous n'avons pas d'offre et là, nous avons l'occasion d'avoir une offre de parcelles chères pour ceux qui voudraient faire de grosses maisons, ce qui fera une grosse taxe foncière pour la commune. Il en faut pour toutes les bourses. Voilà la raison.

Sachant que nous avons d'autres zones sur Champagnole, plus proches du centre-ville, où nous allons faire du collectif en bande. Nous sommes en train d'y travailler. Ce seront des parcelles de l'ordre de 200 à 300 m² par logement.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

8. Vente de garage

M. le Maire.- Nous commençons à en voir le bout !

"La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans les précédentes séances et il convient de se prononcer sur la cession d'un lot supplémentaire :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
9	Mme REY-GORREZ Marie Martine	12 000,00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Monsieur Laithier, combien en reste-il ?

M. Laithier.- Il en reste deux qui devraient passer à la prochaine séance, puis les deux qui se situent au bout de l'impasse, que nous avons conservés en attendant de voir comme cela se passe avec la neige.

M. le Maire.- Sur les 22 garages, il en restera quatre à vendre après celui-là dont deux pour lesquels nous avons des contacts, qui vont donc être vendus. Il nous reste les deux qui sont en bout, dans le cul-de-sac. On a voulu voir, cette année, avec la neige et il n'y a pas eu de neige. Il n'y en restera donc théoriquement que deux que nous garderons peut-être à la location.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

9. Transaction foncière La Masselette

M. le Maire.- On va avoir deux affaires qui vont être liées.

"Des discussions avaient été engagées dès 2014 entre la Ville de Champagnole et l'Association La Truite de la Masselette au sujet des propriétés boisées et du droit de pêche sur des parcelles situées en limite Ouest du territoire communal.

Cette association, qui existe depuis plusieurs décennies, est propriétaire de rives en bordure d'Ain mais également de grandes parcelles boisées contiguës à celles de la commune. Elle dispose en outre d'un droit de pêche sur la parcelle communale BL n° 6 suite à un bail signé en 1993.

Le projet actuel de transaction est le suivant : l'association cède à la ville ses parcelles boisées tout en conservant une bande de 20 mètres le long de la rivière ; la ville cède à l'association une bande de même largeur et il est procédé à la résiliation du bail actuel.

Après découpage parcellaire et modification cadastrale, les parcelles suivantes sont ainsi concernées :

- Cession par la Ville de Champagnole à l'association La Truite de la Masselette :
- Parcelle BL n° 37
- Parcelle BL n° 43

Pour une surface totale de 19 271 m²

- Cession par l'association La Truite de la Masselette à la Ville de Champagnole :
- Parcelle BL n° 40
- Parcelle BL n° 42
- Parcelle BL n° 46
- Parcelle BL n° 48
- Parcelle BL n° 50
- Parcelle BL n° 52

Pour une surface totale de 91 096 m²

L'évaluation du service des Domaines concernant les parcelles cédées par la ville s'élève à 2 890 € et l'évaluation des parcelles cédées par l'association se porte à 54 655 €.

Il convient donc de passer outre l'avis du service des Domaines pour conclure cette transaction puisqu'il est prévu entre les parties qu'elle s'effectue sans soulte.

En fait, les intérêts ne sont pas financiers. Pour l'association de pêche, il s'agit, avec cet achat, d'effectuer la jonction entre les propriétés qu'elle détenait déjà et de pérenniser les possibilités de pêche sur cette rive de l'Ain sur un linéaire désormais d'environ 3 km.

Pour la ville, l'avantage est de récupérer un patrimoine forestier dans la continuité des propriétés actuelles et d'intégrer les nouvelles surfaces dans le régime forestier, permettant par la suite de nouvelles opérations.

L'avis de la Gaule Régionale Champagnolaise a été sollicité ; la Gaule a répondu avoir « de très bons rapports avec la Masselette, l'échange prévu avec la ville ne pouvant gêner l'activité de la GRC et paraissant tout à fait légitime ».

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la transaction foncière entre la Ville de Champagnole et l'association La Truite de la Masselette selon les conditions énoncées, c'est-à-dire avec le parcellaire susvisé et sans soulte. Vous voudrez bien également approuver la résiliation du bail établi en 1993. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette opération."

Il s'agit d'une association de pêche privée qui a besoin de terrain le long de la rivière. Nous avons consulté l'association de pêche champagnolaise pour savoir s'ils étaient d'accord avec nous. Ils nous ont répondu qu'ils n'y voyaient aucun inconvénient, que cela se passait très bien avec la Pêche de la Masselette.

M. Grenier.- Traditionnellement, la Gaule régionale champagnolaise ne s'étend pas, elle reste dans ses limites puisqu'elle a déjà 40 km de berges.

M. le Maire.- La pêche de la Masselette est composée de Lyonnais qui nous échangent leur terrain pour conforter leur pêche privée, sachant qu'ils ne sont que d'un côté de la rivière. Les Domaines avaient fait une estimation à 1 290 € et, pour ce que nous cède la Masselette, 54 655 €. On fait une transaction entre les partis sans soulte, c'est-à-dire qu'on échange 2 800 m² contre 50 655 m². Il s'agit d'un échange de bons procédés, d'utilité. Cela se passe donc très bien.

Nous allons pouvoir intégrer de nouvelles parcelles au domaine soumis à l'ONF parce que, après, on va vous proposer des distractions au régime forestier. Il est beaucoup plus facile, avec l'ONF, de faire un échange, de remettre des parcelles dans le régime forestier que d'en retirer parce que nous avons besoin d'en retirer pour différents projets que nous avons après.

Y a-t-il des questions ?

(Description et situation des parcelles sur un plan)

M. le Maire.- Il s'agit d'une bonne affaire puisqu'ils veulent des espaces pour la pêche et la commune a besoin de bois. Les transactions ont été engagées à l'époque de Clément Pernot.
Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

10. Restructuration foncière partielle de la forêt communale

M. le Maire.- "Le « régime forestier » permet de préserver la forêt sur le long terme, il établit un statut de protection de ce patrimoine. C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources. Ainsi, un « Plan d'Aménagement Forestier » est mis en application ; le plan actuel de Champagnole couvre la période 2011-2030.

C'est l'Office National des Forêts qui assure la gestion de la forêt communale, comportant environ 789 hectares.

Plusieurs transactions foncières sont en cours et nécessitent une évolution des surfaces soumises au régime forestier.

Conformément au code forestier, articles L111.1 et L141.1, à l'avis favorable de l'Office National des Forêts, au Plan Local d'Urbanisme et suite à une réorganisation foncière d'une partie du territoire communal, impactant les zones agricoles, forestières et urbanisées, il est nécessaire de demander une modification des terrains où est appliqué le régime forestier et dont les désignations cadastrales sont les suivantes :

section	N°	Lieu-dit	contenance totale en hectare	contenance sur laquelle l'application ou la distraction du RF est demandée en hectare
APPLICATION DU REGIME FORESTIER				
BL	22	Sous le Cret	0,4720	0,4569
BL	23	Sous le Cret	0,3840	0,3694
BL	26	Sous le Cret	0,9740	0,9122
BL	28	Sous le Cret	0,2109	0,0862
BL	29	Sous le Cret	3,8390	3,6862
BL	30	Au pré du Fourg	4,2380	3,5987
TOTAL				9,1096 ha
DISTRACTION DU REGIME FORESTIER				
BL	6	Bois de La Masselette	23,769	1,8105
BL	25	Sous le Cret	2,312	0,1166
BO	11	Le Curtil	8,272	3,6000
BO	13	Le Curtil	11,419	0,4500
BR	93	Les carrieres	6,929	0,3280
BR	101	Les carrieres	4,6647	1,6400
TOTAL				7,9451 ha
			Application	9,1096
			Distraction	7,9451
Différence				+ 1,1645 ha

Ces modifications entraînent une augmentation du patrimoine forestier de 1,1645 ha.
La commune s'engage à matérialiser et entretenir les nouvelles limites de la forêt communale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer l'acte et toutes les pièces nécessaires."

Ce que nous allons distraire du régime forestier n'est pas du bois de qualité et ce qu'on va remettre dans le régime forestier n'est pas du bois de qualité.

M. Grenier.- Nous sommes toujours invités à maintenir notre patrimoine forestier. Lorsqu'on doit distraire des surfaces du régime forestier, pour avoir des accords avec l'ONF et que tout cela se passe dans un bon esprit, on doit avoir l'équivalent à réintégrer dans le régime forestier. C'est le cas ici avec un petit bénéfice de surface qui nous laissera un peu d'aisance. Après, sur le plan, un petit bout va disparaître pour restituer des terrains à la ferme Brochard et, derrière la scierie Cuby, il s'agit de redonner de la surface à une entreprise, voire deux. Ceci avait déjà été prévu dans le PLU de longue date afin qu'il soit possible de le réaliser. Comme l'opportunité se présente, pour les entreprises et pour les forestiers, cela accélère un peu tous ces mouvements. On reste dans les principes habituels appliqués.

M. le Maire.- Oui car pour distraire du régime forestier des terrains sans donner une compensation, c'est assez compliqué avec l'ONF.

M. Grenier.- Je ne sais pas si c'est une obligation de la loi ou simplement un principe.

M. le Maire.- Une fois qu'on leur a confié notre forêt, il est compliqué de vouloir en ressortir, ou même qu'un bout. Si on en met à l'autre bout et puis qu'on en redonne en compensation, cela se passe très bien. C'est pour cela que nous avons besoin de ces forêts, même si elles sont d'une piètre qualité.

(Présentation sur un plan)

Les deux sections jaunes sont à remettre en agricole. C'est pareil, c'est de la piètre qualité, c'est plutôt du buisson. A force de prendre des terrains, d'agrandir nos lotissements, ce qui, généralement, tombe toujours sur le même agriculteur, Monsieur Brocard, un des derniers agriculteurs champagnolais, il nous a clairement dit qu'il préférerait avoir du terrain plutôt que des indemnités. On va donc débroussailler, quitte à avoir à remettre de la terre, puisque ce sont des terrains où la forêt s'était étendue naturellement, pour le céder en terre agricole, ce que souhaite avoir Monsieur Boucard.

Une autre affaire dont on discute également avec Clément depuis un moment, c'est Bâti Pro et le terrassier Masnada de Sapois, à côté de la scierie Cubry. Cela représente 18 000 m². Nous les avons encore rencontrés ce matin avec Laurent Laithier, le projet est toujours en cours. C'est plutôt du caillou. On ne va pas leur céder cette parcelle une fortune, l'important étant déjà de conserver ces deux entreprises sur le territoire communal. Comme ils sont en pleine expansion, ils veulent s'asseoir un peu au lieu d'avoir des dépôts dispersés un peu partout, donc tout regrouper.

Ce n'est pas l'objet de notre discussion de ce soir mais c'était au sujet des distractions du régime forestier. Il faut tout de même expliquer pourquoi on va distraire du régime forestier et en reclasser une autre partie.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Merci.

11. Convention avec l'OPH du Jura

M. le Maire.- Nous avons au départ une convention avec l'Office municipal d'HLM disant que ce sont les employés municipaux qui font l'entretien des abords des HLM à Champagnole. Cette convention a été transmise, lorsque notre Office municipal a été repris par l'Office départemental, dont le président siège parmi nous.

"Les services techniques de la Ville de Champagnole ont assuré ces dernières années l'entretien des espaces verts des propriétés de l'Office Public de l'Habitat de Champagnole.

La précédente convention est arrivée à son terme et l'entité juridique a été modifiée puisqu'il s'agit à présent de l'OPH du Jura.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention relative à l'entretien des espaces verts de l'OPH du Jura sur le territoire de Champagnole ; les prestations comprennent :

- la tonte des pelouses
 - la taille des haies
 - la taille et l'élagage des arbres
 - désherbage et nettoyage divers
 - remplacement éventuel de végétaux
- compris main-d'œuvre, carburant, entretien du matériel et des véhicules.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 37 000,00 €. La durée de la prestation est d'un an avec possibilité de reconduction expresse d'une année.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention avec l'OPH du Jura dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

En gros, ce sont les services techniques, les employés municipaux, qui entretiennent les pelouses de l'Office départemental d'HLM sur notre territoire moyennant une rétribution de 37 000 € par an, donc convention pour un an renouvelable une année.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Je ne prends pas part au vote.

M. le Maire.- Je mets au vote, sachant que Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Programme TEPCV : plan de financement et convention

M. le Maire.- TEPCV signifie : Territoire énergie positive pour la croissance verte.

C'est suite à l'appel à projet du Parc du haut Jura. Vous savez qu'on a tous les ans un gros programme de remplacement de lampadaires et de systèmes d'éclairage public de la voirie, maintenant par des leds. Ceci avait été exposé en Conseil il y a quelques années. Malgré

l'extension de la ville de plus de 10 ou 15 % des points lumineux, malgré une augmentation du tarif de l'électricité depuis 2003 de 40 %, notre note d'électricité n'avait augmenté que de 5 % entre 2003 et 2013.

On continue à moderniser notre éclairage public, sachant que l'étude qui a été présentée à ce même Conseil, qui a été faite par le SIDEC, avait démontré que nous avons un parc de points lumineux à Champagnole qui avait un taux de vétusté très faible par rapport aux autres communes principales du Jura. On continue donc et on a présenté un nouveau dossier. J'ai reçu le président et le directeur du Parc du haut Jura pour voir ce qu'ils faisaient. Ils montent des appels à projet et, ensuite, ils vont chercher des financements, aussi bien de l'Etat, du Département, de la Région, de l'ADEME, voire même de l'Europe. Ils font des appels à projets et ils jugent si nos projets sont recevables et rentrent dans les cordes des financements qu'ils ont obtenus.

"Le Parc naturel régional du Haut-Jura est lauréat de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. A ce titre, les collectivités du territoire peuvent bénéficier d'un financement exceptionnel.

Dans ce cadre, le projet « modernisation de l'éclairage public par l'installation de luminaires LED respectueux de l'environnement » présenté par la Ville de Champagnole fait partie des projets retenus par le Bureau du Parc du 13 janvier 2016 pour la phase 2 du programme d'actions TEPCV.

Le projet consiste à poursuivre l'amélioration du patrimoine suite au diagnostic effectué en 2013, et à procéder au remplacement de luminaires vétustes et consommateurs d'énergie.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature et origine du financement	Montant (€ HT)
Modernisation de l'éclairage public par l'installation de luminaires LED respectueux de l'environnement	40 000	Programme TEPCV	24 000
		Autofinancement	16 000
Total (€ HT)	40 000	Total (€ HT)	40 000

Cette opération sera menée sur 2 ans, une première partie en 2016 (dépense inscrite au budget primitif) et une seconde partie en 2017.

Une convention particulière sera établie entre la Ville de Champagnole et le Ministère concernant la mise en œuvre de l'appui financier.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la convention."

Il se trouve que nous avons un projet de 42 000 € sur deux ans qui est recevable, qui a donc été reçu et nous aurons une subvention de 24 000 € sur 40 000 €, ce qui est tout de même pas mal, donc 60 %. Ceci engendre également des économies, c'est donc toujours intéressant.

Vous avez, derrière, la convention que je vais peut-être avoir le plaisir de monter signer à Paris, au ministère, avec Madame Ségolène Royal. Madame la Ministre doit nous redire, cinq à huit jours avant, si elle nous reçoit pour les signatures.

M. Laithier.- Ce sera le 3 mai à Paris.

M. le Maire.- Il m'étonnerait qu'elle signe elle-même, si nous sommes plus de 2 000, mais elle viendra peut-être nous dire un mot sympathique.

Ce sont donc des crédits d'Etat que nous allons récupérer. Vous avez le détail dans la convention.

Y a-t-il des questions ou ai-je été suffisamment explicite ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

HUITIÈME COMMISSION : SERVICES AUX PERSONNES

13. Attribution de subventions

Mme Benoit.- "Les membres de la commission Services aux personnes, réunis le mardi 5 avril 2016, proposent au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015 (en €)	Proposition 2016 (en €)
Banque Alimentaire du Jura	4600	450
Restos du Cœur	410	420
ACS DAF (Association Culturelle et Sportive des Détenus et Accueil Familles)	100	100
Club Entre Nous	300	300
Croix Rouge	750	750
Association St Vincent de Paul	450	450
Association Valentin Haüy	250	250

Une subvention exceptionnelle de 300 € est proposée pour l'association ASAPA 39."

La Banque Alimentaire avait eu 4 600 € en 2015. On propose 450 € en 2016. Dans les 4 600 €, il y a eu des travaux de faits dans leur entrepôt pour leur donner du stockage supplémentaire, ce qui leur a amené à peu près 100 m² de plus.

L'association Valentin Haüy est au service des aveugles et malvoyants.

Mme Ramé.- On en compte 5 000 dans le département.

Mme Benoit.- L'association ASAPA 39 a été créée en août 2014 pour soutenir l'animation auprès des personnes âgées de la maison de retraite de Champagnole. Ils nous demandent cette subvention pour prodiguer des soins de motricité à des résidents qui ne peuvent pas bénéficier de séances de kinésithérapie.

L'association qui s'est déclinée, c'est (?Scène Bleue). Du coup, c'est de l'ordre de 2 200 € à l'année. Ils nous demandent donc de financer une part de 300 €.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, EVENEMENTIEL

14. Attribution de bourses B.A.F.A

M. Grenier.- "Trois dossiers de candidature à la bourse B.A.F.A. ont été déposés.

Deux demandes concernent des lycéennes en 1er ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social) : El Khnisi Safae née le 29.06.1998 et Gavignet Angelina née le 05.03.1999.

Une troisième demande concerne une lycéenne en Terminale S : Meunier Aurore née le 11.12.1998.

La motivation des candidates consiste à acquérir une expérience professionnelle et à participer au financement de leurs études.

Après examen des dossiers, les membres de la Commission Jeunesse Evènementiel réunis le mercredi 30 mars 2016 ont émis un avis favorable pour les 3 demandes de bourse B.A.F.A. Conformément au règlement, le financement proposé prendra en compte les autres aides pouvant être obtenues."

Y a-t-il des questions ?

S'ils obtiennent d'autres aides, on défalque le montant des aides au montant de notre participation. Ce sont des personnes que l'on connaît, qui sont déjà connues dans notre réseau de Champa Loisirs, ils sont connus par nos personnels car ils sont déjà venus dans nos services à plusieurs reprises.

S'il n'y a pas de question, je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. le Maire.- Merci Pascal.

HORS COMMISSION

15. Retrait d'une commune du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole

M. le Maire.- "Le 31 mars 2016, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole a accepté à l'unanimité le retrait de la commune de Picarreau.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le syndicat horticole sera composé de 47 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la commune de Picarreau du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole."

Pour les retraits de communes qui participent à un syndicat intercommunal, on doit passer dans toutes les communes l'acceptation de ce retrait. La cotisation était de 20 € annuels, cela ne va donc pas mettre en péril les finances du syndicat. Je vous propose d'accepter le retrait de cette commune.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci. Il reste 47 communes.

Une petite information sur la serre. Le tunnel qui se trouve en descendant à gauche sera déplacé, dès la fin de la saison, donc après le fleurissement, pour aller vers les ateliers municipaux. J'entends déjà des mauvaises langues dire qu'on arrête le syndicat horticole. Non,

on déplace le tunnel parce que la serre est dans un état épouvantable, il n'y a plus que six couches qui sont en état de fonctionner, donc tous les jardins suspendus. La première serre qui a été construite est complètement obsolète également. On va donc déjà commencer par déplacer le tunnel parce qu'il faut changer la bâche qui avait été éventée par la neige il y a un an. Ce qui coûte une fortune. Il y a déjà plusieurs mandats, on avait regardé pour racheter des serres, c'était un projet pharaonique, il est donc forcément tombé à l'eau. Là, on va faire en régie la surface pour recevoir la nouvelle serre, on va faire démonter la serre puis la faire remonter, on va acheter une bâche qui se met dessus, c'est une bâche double peau un peu spéciale qui vaut quelques milliers d'euros. Ce n'est donc pas une affaire insurmontable.

Je rappelle que ce tunnel avait été mis à cet endroit du fait qu'il y avait la serre et surtout les sources d'eau. Il y a d'ailleurs de la pisciculture par-là, avec le grand-père d'Angélique. Par contre, c'est un des endroits les moins ensoleillés de Champagnole. Il n'y a pas de toilette pour les personnes qui travaillent, pas de vestiaire. On va donc déjà ramener le grand tunnel qui est à gauche en descendant vers les ateliers municipaux.

Cette année est une année décisive pour connaître le potentiel qu'il nous faut en fleurissement au niveau du syndicat. Il y a plus de 2 ans, il se faisait 125 000 plans par an, il y a 2 ans, c'était 90 000 puis un peu plus de 80 000 l'an dernier. Le fleurissement a changé, on a maintenant des plus gros plans. Avant, on mettait des Roses d'Indes, des Bégonias, des Pétunias et des Géraniums. Maintenant, tout ceci a beaucoup évolué, ce sont des plans plus gros mais qui, au départ, ne sont pas plus gros que les autres. On fait donc beaucoup moins de plans : 40 000 plans en moins, donc une diminution de 30 %. On a également mis des massifs en persistant qui était en bordure de route, sachant que cela fait partie du plan d'économie suite aux baisses de dotation de l'Etat. On rachète des fleurs tous les ans pour remettre dedans. Ce qui va représenter à peu près 10 000 € de moins par an. On saura donc exactement, en 2016, ce qu'il nous faut comme plans. On verra peut-être, au fil du temps, dans les années, pour peut-être démolir/reconstruire l'ancienne serre, sachant qu'on saura vraiment ce qu'il nous faut, mais le tunnel suffira peut-être, nous verrons.

Mais surtout, si vous entendez dire qu'on arrête le syndicat parce qu'on démonte le tunnel, sachez que c'est faux, c'est pour que cela fonctionne mieux, avec un meilleur ensoleillement, et que les employés aient des vestiaires et des toilettes à disposition. C'est uniquement la raison.

16. Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. le Maire.- "Chaque année, les communes ayant opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères doivent en fixer le taux.

Les services de la Préfecture ont transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2016 soit 9 330 818 € (9 056 798 € en 2015).

Le SICTOM de la région de Champagnole a fixé la contribution globale de la Ville à 596 875 € pour l'année 2016 (598 674 € en 2015), soit une diminution de 1 799 € par rapport à 2015.

Ainsi, afin de pouvoir financer la contribution globale de la Commune de Champagnole, il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux de T.E.O.M. à 6,40 % (6,70 % en 2015 et 6,79 % en 2014)."

Il y a eu une augmentation de 1 % des services de l'Etat cette année et, ensuite, l'augmentation du fait de la construction. Les bases de notre enveloppe vont donc augmenter.

Le principe est de diviser la somme demandée par le SICTOM pour obtenir le taux. Il y a encore quelques années, il était encore supérieur à 9 %. On est maintenant à 6,40 pour le taux qu'il faut voter pour 2016. Il était à 6,70 en 2015 et 6,79 en 2014. Les bases augmentent et le SICTOM maintient ses prix. Il faut donc que les propriétaires voient le taux de 6,40 pour la taxe

des ordures ménagères. Ce n'est pas une chute violente de la tonne mais ça baisse.

Y a-t-il des questions ? J'en conclus que j'ai été suffisamment clair.

Je mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

17. Désignation d'un élu au sein du conseil d'administration du CCAS

M. le Maire.- "Suite à la démission de M. Mathieu, vice-président du CCAS de Champagnole en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal de Champagnole doit élire en son sein un nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS, selon les articles R.123-8 et R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres élus le sont, au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il n'y a pas de possibilité de panachage et de vote préférentiel.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter pour procéder au remplacement d'un membre élu du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Champagnole."

Je vous propose que Monsieur Mathieu soit remplacé par Madame Ghislaine Benoit qui va prendre la tête de la commission sociale. Toutefois, nous avons un problème car Jean-Louis Duprez souhaite également intégrer le CCAS. Je leur ai donc envoyé un message aujourd'hui. Nous allons voir cela avec Valentin qui n'est pas là cette semaine. A l'ordre du jour, c'est le remplacement d'un membre. J'ai dit à Monsieur Duprez que cela ne me gênait pas vu que, maintenant, nous avons trois représentations politiques au sens noble du terme dans cette assemblée. Au départ, il n'y en avait qu'une, vous étiez unifiés. Il y a donc eu scission.

Mme Ramé.- Nous sommes tout de même assez proches, mais c'est vrai.

M. le Maire.- Il nous faudra donc revoir la composition du CCAS. Pour l'instant, je vous propose la candidature de Ghislaine Benoit puisque c'est elle qui va prendre le poste d'adjointe pour remplacer Monsieur Mathieu. Nous verrons comment faire pour qu'il y ait statutairement un membre de plus et Jean-Louis Duprez sera candidat, ce à quoi je suis entièrement d'accord, afin que le groupe Leng, Guichargière et Duprez soit également représenté au sein du CCAS.

Je vous lis le message que j'ai envoyé à Jean-Louis Duprez : « *Ok pour le CCAS mais on ne pourra certainement pas officialiser ce soir pour une question de statuts. Toutefois, on prendra une décision de principe.* »

Je vous propose donc, à l'élection proprement dite, Madame Ghislaine Benoit.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous demande de prendre une décision de principe pour l'intégration, dès que nous aurons revu le nombre, de Monsieur Jean-Louis Duprez, représentant la minorité qui ne l'est pas actuellement au sein du CCAS.

Qui est contre cette décision de principe ? Qui s'abstient ?

Merci.

18. Modification des commissions municipales

M. le Maire.- "Suite à la démission de Monsieur Jean-Yves Mathieu et à l'arrivée de Monsieur Frédéric Mignotte comme nouveau Conseiller, il est proposé de procéder à une modification de la composition des commissions, étant précisé que le Maire est président de droit de chacune d'entre elles."

Nous avons une règle définie au niveau de la proportion dans les commissions mais nous n'avons pas de limite, tout le Conseil municipal pourrait siéger dans une commission, ce qui serait complètement aberrant.

"L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil municipal à créer, modifier ou supprimer les commissions.

L'article 9 du règlement du Conseil municipal permet aux élus de cette assemblée de déterminer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de désigner ceux-ci.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De fusionner la troisième commission (Cohésion Sociale et Cadre de Vie) avec la huitième commission (Service aux Personnes) avec leurs membres pour n'en former qu'une seule.

- D'intégrer le conseiller Mignotte dans cette nouvelle commission ainsi qu'à la commission urbanisme.

D'approuver la composition et l'ordre final des commissions en l'établissant comme suit :

- Première commission – Commission Sécurité et Personnel

M. David DUSSOUILLEZ, M. Serge BOUVET, M. Pascal TISSOT, M. Joël VUILLEMIN, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Catherine GUICHARDIERE.

- Deuxième commission – Commission Développement Culturel :

Mlle Annelise MARTIN, Mme Sandrine BADOR, M. Antoine BERNARD, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DOUARD, M. Stéphane LENG.

- Troisième commission – Commission Affaires Sportives :

Mme Arielle BAILLY, M. Antoine BERNARD, Mme Céline JANIN, M. Pascal TISSOT, M. Joël VUILLEMIN, Mme Marianne RAME.

- Quatrième commission – Commission Urbanisme et Développement Durable

Mme Brigitte FILIPPI, M. Antoine BERNARD, M. Pierre BINDA, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Catherine DOUARD, M. Stéphane LENG, Mme Marianne RAME, M. Frédéric MIGNOTTE.

- Cinquième commission : Commission Affaires Générales :

Mme Véronique DELACROIX, M. Pierre BINDA, M. Alain CUSENIER, Mme Laurence MILLET, Mme Patricia SEGUIN, M. Jean-Louis DUPREZ.

- Sixième commission : Commission Vie Scolaire et Périscolaire :

Mme Pascal GRENIER, M. Sébastien BONJOUR, M. Alain CUSENIER, Mme Catherine ROUSSEAU DAVID, Mme Rahma TBATOU, M. Jean-Louis DUPREZ.

- Septième commission : Commission Cohésion Sociale :

Mme Ghislaine BENOIT, Mme Catherine DOUARD, Mme Laurence MILLET,
Mme Patricia SEGUIN, Mme Rahma TBATOU, Mme Catherine DOUARD,
Mme Brigitte FILIPPI, Mme Catherine ROUSSEAU DAVID, Mme Rahma TBATOU,
M. Frédéric MIGNOTTE, Mme Catherine GUICHARDIERE, Mme Marianne RAME.

- Huitième commission : Commission Finances :

M. Serge BOUVET, Mme Sandrine BADOR, Mme Brigitte FILIPPI, M. Pascal
TISSOT, M. Arnaud VUILLERMOZ, M. Stéphane LENG.

- Neuvième commission – Commission Jeunesse, Événementiel :

M. Pascal GRENIER, M. Sébastien BONJOUR, M. Alain CUSENIER,
Mme Céline JANIN, Mme Catherine ROUSSEAU DAVID, Mme Catherine
GUICHARDIERE."

Y a-t-il des questions ? Ai-je été clair ? (*Approbation générale*)

Je mets au vote : Qui contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

19. Avis du Conseil municipal sur la désignation d'un Conseiller municipal délégué

M. le Maire.- "Les Conseillers municipaux se sont vu reconnaître par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité la possibilité d'exercer des délégations.

L'application des articles L.2122-2 et L.2122-18 permet au maire de donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation (ou même si l'un d'entre eux ne peut avoir de délégation en raison d'un autre mandat électoral). Ceci est possible quand bien même le nombre des adjoints déterminés par le conseil municipal est en deçà du nombre maximum d'adjoint autorisé.

Cette décision revient personnellement au maire qui établit alors l'arrêté adéquat.

Les membres du Conseil municipal peuvent être cependant sollicités pour s'exprimer par vote à titre d'avis sur cette décision, comme le prévoit le Code Général des Collectivités territoriales.

Il est donc demandé aux élus de la commune de se prononcer sur la délégation de fonction à un Conseiller municipal."

Il y a huit adjoints autorisés et nous n'en avons plus que sept. J'ai donc pris la décision de nommer Madame Catherine David-Rousseau Conseillère déléguée. Sa délégation porte principalement sur le Conseil municipal des enfants dont elle s'occupe apparemment seule, elle seconde Pascal Grenier sur toute l'organisation du carnaval, des deux Show-modes, elle participe également activement au centre d'animation et de loisirs. Vu le travail qu'elle fait, il est à mon avis important qu'elle soit nommée Conseillère déléguée.

Y a-t-il des questions, sachant que j'en avais déjà parlé à Jean-Louis qui n'était pas contre ?

C'est une décision que j'ai prise, je la mets au vote pour avis du Conseil municipal, sachant que j'ai le droit de passer outre.

Avez-vous des questions, sachant que je vous demande votre avis ?

Etes-vous contre ? Vous abstenez-vous ?

Merci.

Mme David-Rousseau.- Merci.

M. le Maire.- J'en ai terminé avec l'ordre du jour. Il y avait pas mal d'absents ce soir, il est vrai que nous nous sommes réunis à une heure inhabituelle, il y en a qui sont encore au travail. Ceci parce qu'il est prévu de recevoir, à 19 h 30 les personnes de la vigne, dont Monsieur Philippe GRESSET est déjà parmi nous afin de goûter le nectar de la vigne de Champagnole. L'association va également amener un plateau de fromage de la fromagerie Janin, également de la charcuterie de chez Javaux, sachant que la commune s'est engagée à fournir le dessert.

Si nous avons fait ce conseil à cette heure inhabituelle, c'est parce qu'il nous fallait impérativement voter la TEOM avant le 15. Considérant que le 13 et le 14, une partie du Conseil municipal n'est pas là, nous sommes à Strasbourg avec le Conseil municipal des enfants, il ne restait que le 12.

Mme Guichardière.- On m'a signalé un point dangereux rue Clémenceau au niveau d'Eco-Marché et du passage de la Londaine. Je ne suis pas allée voir mais on m'a signalé ce point en me disant qu'il faudrait vraiment protéger parce que les enfants qui courent sur le trottoir pourraient tomber en contrebas. J'ai compris qu'il manquait des protections. Comme on me l'a signalé, je vous le transmets.

M. le Maire.- L'ouvrage d'art à des barrières, des garde-corps, c'est sûr. Cet ouvrage d'art appartient au Conseil départemental, il n'appartient pas à la ville.

Mme Guichardière.- C'est apparemment dangereux. Mais je n'ai pas eu le temps d'aller voir.

M. le Maire.- On ira voir. C'est vrai qu'on a aussi le trottoir qui est en surplomb du magasin.

Mme Guichardière.- J'ai compris que c'était plutôt de l'autre côté. Je vous le signale simplement.

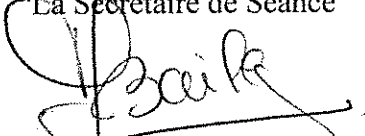
M. le Maire.- Au droit de la rivière, les garde-corps sont en place, c'est sûr. Je ne pense pas qu'ils aient été volés dans la nuit. Monsieur le directeur dépêchera un de ses limiers !

Mme Guichardière.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?
Si nous avons épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 19 heures 10.

La Secrétaire de Séance



Arielle BAILLY

Le Maire,



Guy SAILLARD